



**NATIONS
UNIES**



**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
(HABITAT II)**

Istanbul (Turquie)
3-14 juin 1996

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.165/PC.3/7
29 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS (HABITAT II)
Troisième session
5-16 février 1996

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) SUR LES TRAVAUX DE SA
TROISIÈME SESSION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. ORGANISATION	1 - 15	3
A. Ouverture et durée de la session	1 - 4	3
B. Participants	5 - 11	3
C. Ordre du jour	12 - 15	4
II. ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE HABITAT II CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA DÉCISION II/4 DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	16 - 29	5
A. Organisations non gouvernementales	16 - 28	5
B. Associations internationales de collectivités locales	29	6
III. DÉBAT GÉNÉRAL	30 - 36	6
IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE HABITAT II	37 - 45	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
V. RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE : PROJET DE DÉCLARATION DE PRINCIPES ET D'ENGAGEMENTS ET DE PLAN MONDIAL D'ACTION	46 - 70	8
VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)	71 - 72	11
VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ	73	11
VIII. CLÔTURE DE LA SESSION	74 - 75	11

Annexes

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ À SA TROISIÈME SESSION		12
II. DOCUMENTATION DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ		16
III. ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		19

I. ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

1. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) s'est déroulée du 5 au 16 février 1996 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a tenu six séances (1re à 6e), et a établi deux groupes de travail, qui se sont réunis plusieurs fois.
2. Le Président du Comité a ouvert la session et fait une déclaration.
3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une allocution (voir annexe III).
4. Ont également fait des déclarations le Secrétaire général de la Conférence et Sous-Secrétaire général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population.

B. Participants

5. États représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

6. La Palestine était représentée par son observateur.

7. Organismes des Nations Unies suivants représentés : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population.

8. Institutions spécialisées représentées : OIT, FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation météorologique mondiale.

9. Organisations non gouvernementales représentées : Agence de coopération culturelle et technique, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Comité international de la Croix-Rouge, Communauté d'États indépendants, Communauté économique européenne, Conseil de l'Europe, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation de l'unité africaine, Organisation de la Conférence islamique, Organisation internationale pour les migrations.

10. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont assisté à la session.

11. Des représentants d'associations internationales de collectivités locales ont assisté à la session.

C. Ordre du jour

12. Le Comité a adopté (1re séance plénière, 5 février) l'ordre du jour provisoire (A/CONF.165/PC.3/1 et Add.1) ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation.
2. Accréditation des organisations non gouvernementales et des collectivités locales en vue de leur participation conformément aux dispositions pertinentes de la décision II/4 du Comité préparatoire.
3. État d'avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) :
 - a) Fonds d'affectation spéciale;
 - b) État d'avancement des rapports d'étude et autres documents de fond devant être présentés à la Conférence;
 - c) Programme d'information;
 - d) Forums des partenaires;
 - e) Organisation de la Conférence, y compris règlement intérieur;
 - f) Meilleures pratiques et expositions.
4. Résultats de la Conférence : projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan d'action mondial.

5. Ordre du jour provisoire de la Conférence.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa troisième session.

13. À la même séance, le Comité a créé deux groupes de travail pléniers et renvoyé l'examen du point 3 de l'ordre du jour au Groupe de travail I et celui du point 4 au Groupe de travail II.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Égypte, Costa Rica (au nom du Groupe des 77), États-Unis d'Amérique, Chili, Italie (au nom des membres de l'Union européenne), Sénégal, Zimbabwe, Jordanie, Bénin.

15. Le Groupe de travail I a tenu trois séances (5-15 février), et le Groupe de travail II cinq séances (5-16 février).

II. ACCRÉDITATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET
DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION
À LA CONFÉRENCE HABITAT II CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
PERTINENTES DE LA DÉCISION II/4 DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

A. Organisations non gouvernementales

16. Le Comité a autorisé (1re séance plénière, 5 février) les organisations non gouvernementales indiquées dans les documents A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1 à participer à la Conférence Habitat II et aux travaux préparatoires (voir annexe I, décision 3/1 A).

17. Le Comité a ensuite décidé (3e séance plénière, 7 février), sur la demande de plusieurs délégations, de reporter la question des accréditations à la séance suivante.

18. Les représentants de la Norvège, de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

19. Des déclarations ont été faites (4e séance plénière, 15 février) par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de l'Australie, de la Grèce et du Canada.

20. Le Comité ayant jugé (4e séance plénière) qu'il fallait encore des consultations au sujet de deux organisations visées dans le document A/CONF.165/PC.3/2/Add.3/Corr.1 et à l'annexe II du document A/CONF.165/PC.3/2/Add.4, il a remis sa décision à plus tard. Il a décidé d'accréditer les ONG indiquées dans les documents A/CONF.165/PC.3/2/Add.3 et Add.4, à l'exception des organisations visées à l'annexe II du document A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 (voir annexe I, décision 3.1 B).

21. Le Secrétaire a annoncé la publication d'un nouveau rectificatif au document A/CONF.165/PC.3/2/Add.3/Corr.1.

22. Le représentant des États-Unis d'Amérique a pris la parole au sujet du document A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1, comme l'autorise l'article 81 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (4e séance plénière). Le représentant de l'Inde est lui aussi intervenu.

23. Le Comité a décidé de reporter à sa séance suivante l'examen de la motion présentée.

24. Le représentant de la Norvège a rendu compte (6e séance plénière, 16 février) des consultations officieuses sur les documents A/CONF.165/PC.3/2/Add.3 et Corr.1 et 2 et A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1. Les représentants de la Turquie, de la Grèce, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique et de la Chine ont fait des déclarations.

25. Le Comité, sur proposition du Président, a décidé de recommander que l'Assemblée générale autorise le Conseil économique et social à se prononcer, lors de la reprise de sa session d'organisation de 1996, sur l'accréditation des organisations non gouvernementales qui n'ont pas été recommandées par le secrétariat de la Conférence. Ces organisations sont indiquées dans le document A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1 (voir annexe I, décision 3/9).

26. Le Comité, s'autorisant de l'article 81 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a accepté (6e séance plénière), à la demande du représentant des États-Unis d'Amérique, de reconsidérer une décision prise le 5 février au sujet de l'accréditation des organisations non gouvernementales indiquées dans les documents A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1.

27. Après avoir entendu le représentant des États-Unis d'Amérique et le représentant de l'Inde, le Comité a décidé d'exclure International Energy Foundation et Ananda Marga Universal Relief Team des organisations non gouvernementales accréditées figurant dans les documents A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1 (voir annexe I, décision 3/1 C).

28. Après avoir entendu les représentants de la Turquie et de la Grèce, le Comité a décidé (6e séance plénière) que la question de l'accréditation à la Conférence de l'organisation non gouvernementale Federation of West Thrace Turks in Europe (voir A/CONF.165/PC.3/2/Add.3 et Corr.1 et 2) serait étudiée lors des consultations précédant la Conférence (voir annexe I, décision 3/1 D).

B. Associations internationales de collectivités locales

29. Après que le représentant des États-Unis d'Amérique ait soulevé une question (1re séance plénière, 5 février), à laquelle le Président a répondu, le Comité a autorisé les associations internationales de collectivités locales indiquées dans le document A/CONF.165/PC.3/2/Add.2 à participer à la Conférence et aux travaux préparatoires (voir annexe I, décision 3/2).

III. DÉBAT GÉNÉRAL

30. Le Comité a tenu un débat général sur les points 3 et 4 de son ordre du jour (1re à 3e, 5e et 6e séances plénières, 5, 7, 16 février).

/...

31. Des déclarations ont été faites (1re séance plénière, 5 février) par les représentants de la Colombie (en qualité de président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés), du Costa Rica (au nom du Groupe des 77), de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne) et de la Turquie (pays hôte de la Conférence).

32. Des déclarations ont été faites (2e séance plénière, 5 février) par les représentants du Chili, de la Suède, de la Chine, de la Malaisie, de l'Inde, de la Jordanie, du Népal et du Soudan.

33. Des déclarations ont été faites (2e séance plénière) par les représentants de l'UNICEF, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation internationale du Travail, du programme des Volontaires des Nations Unies et du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

34. Le Comité a assisté (3e séance plénière, 7 février) à une présentation multimédia de la base de données concernant les meilleures pratiques. Les représentants de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

35. Le représentant du Ghana, maire d'Accra, le représentant du Népal, maire de Katmandou, et les représentants de la Jordanie et de l'Équateur ont fait des déclarations (3e séance plénière).

36. Le représentant du Kenya a fait une déclaration (3e séance plénière).

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE HABITAT II

37. Le Comité a abordé (1re séance plénière, 5 février) la question de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence Habitat II (point 3 de l'ordre du jour), qu'il a renvoyée au Groupe de travail I.

38. Le Groupe de travail I a examiné (1re à 3e séances, 5, 6, 15 février 1996) la question de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence (point 3 de l'ordre du jour). Il disposait pour cela d'un rapport de situation du Secrétaire général de la Conférence sur les activités de son secrétariat (A/CONF.165/PC.3/3) et d'une analyse condensée établie par ce dernier et intitulée "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence" (A/CONF.167/PC.3/3/Add.1).

Documents concernant l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence

39. Le Groupe de travail a décidé (1re séance, 5 février) de recommander que le Comité prenne acte du rapport de situation du Secrétaire général de la Conférence sur les activités de son secrétariat (A/CONF.165/PC.3/3) et de l'analyse condensée établie par le secrétariat et intitulée "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence" (A/CONF.165/PC.3/3/Add.1).

40. Le Comité a adopté (5e séance plénière, 16 février) ce projet de décision (voir annexe I, décision 3/4).

/...

Déclarations de priorités et d'engagements

41. Le Groupe de travail a décidé (3e séance, 15 février), sur proposition du représentant de l'Australie, de recommander au Comité un projet de décision concernant les déclarations individuelles de priorités et d'engagements à faire à l'occasion de la Conférence.

42. Le Comité a adopté (5e séance plénière, 16 février) ce projet de décision après l'avoir révisé oralement (voir annexe I, décision 3/5).

Organisation de la Conférence

43. Le Groupe de travail a décidé (3e séance, 15 février) de recommander que le Comité autorise son bureau à tenir une réunion intersessions pour examiner les questions d'organisation en suspens.

44. Le Comité a adopté (5e séance plénière, 16 février) ce projet de décision (voir annexe I, décision 3/6).

45. Après avoir entendu les représentants de l'Afrique du Sud et du Maroc, le Comité a décidé (5e séance plénière) de prendre note d'une proposition préconisant de mettre à la disposition de la Conférence des matériaux documentaires informatisés en français (voir annexe I, décision 3/7).

V. RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE : PROJET DE DÉCLARATION DE PRINCIPES
ET D'ENGAGEMENTS ET DE PLAN MONDIAL D'ACTION

46. Le Comité a abordé (1re séance plénière, 5 février) la question du projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan mondial d'action (point 4 de l'ordre du jour), qu'il a renvoyée au Groupe de travail II.

47. Le Groupe de travail II a consacré plusieurs séances (du 5 au 16 février) à l'acte final de la Conférence. Il disposait pour ces travaux des documents suivants :

a) Projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan mondial d'action (A/CONF.165/PC.3/4);

b) Rapport du groupe de rédaction informel établi par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/CONF.165/PC.3/4/Add.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du "Programme pour l'habitat" (A/CONF.165/PC.3/4/Add.2);

d) Note du Secrétariat sur les questions soulevées par la Commission des établissements humains à sa quinzième session, tenue à Nairobi du 24 avril au 1er mai 1995 (A/CONF.165/PC.3/4/Add.3);

e) Note du Secrétariat sur les nouveaux objectifs, le rôle et la place du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans le système des Nations Unies (A/CONF.165/PC.3/Add.4);

f) Note du Secrétariat portant à l'attention du Comité préparatoire les questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux (A/CONF.165/PC.3/CRP.1).

48. En organisant ses travaux (1re et 2e séances, 5 et 7 février), le Groupe de travail a décidé de constituer trois sous-groupes officieux qui étudieraient chacun une partie du document A/CONF.165/PC.3/4 – sous-groupe A : paragraphes 1 à 35 et 143 à 162; sous-groupe B : paragraphes 36 à 65 et 100 à 128; sous-groupe C : paragraphes 66 à 99 et 129 à 142.

49. Le Président a fait une déclaration, de même que les représentants des pays suivants : Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Colombie, Bénin, Chine, Chili, Italie (au nom des membres de l'Union européenne), Turquie, Maroc (1re séance).

50. Le Groupe de travail II a ensuite consacré un certain nombre de réunions à l'examen des diverses parties du projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan mondial d'action (A/CONF.165/PC.3/4); il a rendu compte de ses travaux au Comité (5e et 6e séances plénières, 16 février) (voir A/CONF.165/PC.3/L.3 et additifs).

51. Les résultats des négociations sur les paragraphes 36 à 42 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.3) ont été portés à la connaissance du Comité (5e séance plénière, 16 février), qui a révisé ce texte en conséquence. Après avoir entendu les représentants du Sénégal, de la France, du Bénin, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Swaziland, le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.3 tel qu'il avait été révisé oralement (voir annexe I, décision 3/8).

52. Les résultats des négociations sur les paragraphes 43 à 65 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.4) ont été portés à la connaissance du Comité (5e séance plénière), qui a révisé ce texte en conséquence.

53. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, du Saint-Siège, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), de la République islamique d'Iran, de la Chine et de la Jamahiriya arabe libyenne. Le représentant des États-Unis a présenté une motion d'ordre.

54. Le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.4 tel qu'il avait été oralement révisé, à l'exception des paragraphes 48, 48 bis, 48 ter, 51 b), 51 b) bis, 55, 58 f) et 65 b).

55. Les résultats des négociations sur les paragraphes 66 à 75 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.5) ont été portés à la connaissance du Comité (5e séance plénière), qui a révisé ce texte en conséquence.

56. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, des Philippines, du Mexique, de la Jamahiriya arabe libyenne, des États-Unis, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), du Canada, du Saint-Siège et de l'Ukraine. Le représentant de l'Italie a présenté une motion d'ordre.

57. Le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.5 tel qu'il avait été oralement révisé.

58. Les résultats des négociations sur les paragraphes 1 à 12 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3 et Corr.1) ont été portés à la connaissance du Comité (6e séance plénière, 16 février), qui a révisé ce texte en conséquence. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, du Canada, des États-Unis, du Bénin, du Saint-Siège, de l'Australie, de la Suisse et de la République islamique d'Iran. Les représentants des États-Unis et de l'Inde ont présenté une motion d'ordre.

59. Le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3 et Corr.1 tel qu'il avait été oralement révisé.

60. Les résultats des négociations sur les paragraphes 13 à 22 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.1) ont été portés à la connaissance du Comité (6e séance plénière), qui a révisé ce texte en conséquence.

61. Après avoir entendu les représentants des États-Unis, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), de la Jamaïque, du Canada, de l'Inde, du Brésil et de l'Australie, le Comité préparatoire a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.1 tel qu'il avait été oralement révisé, à l'exception du paragraphe 22 ter.

62. Le représentant des États-Unis a proposé (6e séance, 16 février) un paragraphe 22 ter à mettre entre crochets dans le texte considéré. Le Comité a accepté cette proposition.

63. Les résultats des négociations sur les paragraphes 13, 24 et 44 du projet d'acte final (Document officieux No 4) ont été portés à la connaissance du Comité, qui a oralement révisé ce texte en conséquence.

64. Après avoir entendu les représentants des États-Unis, de l'Inde et du Brésil, le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le Document officieux No 4 tel qu'il avait été oralement révisé.

65. Les résultats des négociations sur les paragraphes 76 à 99 du projet d'acte final (A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.6) ont été portés à la connaissance du Comité (6e séance plénière), qui a oralement révisé ce texte en conséquence.

66. Après avoir entendu les représentants de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), du Bénin, de l'Égypte, des États-Unis, de l'Australie, du Canada et des Philippines, le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/Add.6 tel qu'il avait été oralement révisé.

67. Le texte d'un paragraphe 29 bis que le représentant du Canada (voir A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.2) proposait de faire figurer dans le projet d'acte final a été communiqué au Comité.

68. Après avoir entendu les représentants du Bénin, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), de l'Égypte, du Guatemala, des États-Unis, du Canada, du Soudan, de la Zambie et du Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le paragraphe 29 bis proposé, présenté entre crochets, parmi les autres textes proposés pour cette section de l'acte final.

69. Le représentant du Saint-Siège a annoncé que bien que le Groupe de travail n'ait pas encore formellement approuvé le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.7, son sous-groupe B avait déjà largement trouvé un terrain d'entente sur les paragraphes 100 à 128 du projet de texte. Il a proposé d'indiquer cela dans le projet d'acte final soumis à la Conférence. Le Comité a accepté cette proposition.

70. Après avoir entendu les représentants de l'Inde, des États-Unis, de l'Italie (au nom des membres de l'Union européenne), du Saint-Siège, du Brésil et de la Croatie, le Comité a décidé de soumettre à la Conférence le document A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.7.

VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)

71. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Australie, du Canada, du Danemark et de la Norvège (4e séance plénière, 15 février).

72. Le Comité a approuvé (4e séance plénière) l'ordre du jour provisoire de la Conférence (voir annexe, décision 3/3).

VII. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

73. Le Comité a adopté (6e séance plénière, 16 février) le projet de rapport sur les travaux de sa troisième session (A/CONF.165/PC.3/L.7) et a chargé le Rapporteur de mettre ce document définitivement au point.

VIII. CLÔTURE DE LA SESSION

74. À la 6e séance plénière (16 février), le Secrétaire général de la Conférence a fait une déclaration de conclusion. Le représentant du Costa Rica (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a lui aussi fait une déclaration.

75. Le Président a fait une déclaration marquant la clôture de la troisième session du Comité.

Annexe I

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ À SA TROISIÈME SESSION

Décision 3/1. Accréditation des organisations non gouvernementales en vue de leur participation à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) conformément aux dispositions pertinentes de la décision II/4 du Comité préparatoire de la Conférence

A

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 1re séance (5 février 1996) d'autoriser les organisations non gouvernementales indiquées dans les documents A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1 à participer à la Conférence et aux organes préparatoires.

B

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 4e séance (15 février 1996) d'autoriser les organisations non gouvernementales indiquées dans les documents A/CONF.165/PC.3/2/Add.3 et 4, à l'exception des organisations visées à l'annexe II du document A/CONF.165/PC.3/2/Add.4, à participer à la Conférence et aux travaux préparatoires.

C

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 6e séance (16 février 1996) d'exclure International Energy Foundation et Ananda Marga Universal Relief Team des organisations non gouvernementales accréditées, dont la liste figure dans les documents A/CONF.165/PC.3/2 et Add.1 (voir ci-dessus, décision A).

D

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 6e séance (16 février 1996) que la question de l'accréditation auprès de la Conférence de l'organisation non gouvernementale Federation of West Thrace Turks in Europe (voir A/CONF.165/PC.3/2/Add.3 et Corr.1 et 2) serait étudiée lors des consultations précédant la Conférence.

Décision 3/2. Accréditation des associations internationales de collectivités locales en vue de leur participation à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) conformément aux dispositions pertinentes de la décision II/4 du Comité préparatoire de la Conférence

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 1re séance plénière (5 février 1996) d'autoriser les associations internationales de collectivités locales indiquées dans le document A/CONF.165/PC.3/2/Add.2 à participer à la Conférence et aux travaux préparatoires.

Décision 3/3. Ordre du jour provisoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a approuvé à sa 4e séance (15 février 1996) l'ordre du jour de la Conférence, établi provisoirement comme suit :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau (autres que le Président).
6. Organisation des travaux, y compris établissement des grandes commissions de la Conférence.
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
 - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. La situation des établissements humains et les stratégies à suivre pour l'améliorer.
9. Déclaration de principes et d'engagements et Plan mondial d'action ("Programme pour l'habitat")
10. Rôle et contribution des collectivités locales, du secteur privé, des parlementaires, des ONG et des autres partenaires à la réalisation du "Programme pour l'habitat".
11. Session à haut niveau.

12. Adoption de la Déclaration et du "Programme pour l'habitat".

13. Adoption du rapport de la Conférence.

Décision 3/4. Documents relatifs à l'état d'avancement des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a pris note à sa 5e séance (16 février 1996) du rapport de situation du Secrétaire général de la Conférence sur les activités de son secrétariat¹, ainsi que de l'analyse condensée établie par ce dernier et intitulée "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence"².

Décision 3/5. Déclarations individuelles d'objectifs prioritaires et d'engagements à faire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 5e séance (16 février 1996) que :

a) Les États participants devraient être invités à énoncer, dans des déclarations spécialement faites à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), ou devant celle-ci lorsqu'elle se déroulera à Istanbul, leurs priorités et engagements;

b) Les États devraient être invités à préciser dans ces déclarations les mesures qu'ils prendront d'ici à l'an 2000 en application du Programme pour l'habitat;

c) Les organismes intergouvernementaux et régionaux, entre autres les organismes des Nations Unies, devraient eux aussi être invités à exposer leurs priorités et engagements, en spécifiant les mesures précises qu'ils prendront d'ici à l'an 2000.

Décision 3/6. Organisation de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 5e séance (16 février 1996) d'autoriser son bureau à tenir une réunion intersessions avant la Conférence afin de régler les questions d'organisation encore en suspens.

¹ A/CONF.165/PC.3/3.

² A/CONF.165/PC.3/3/Add.1.

Décision 3/7. État d'avancement des travaux préparatoires
à la Conférence des Nations Unies sur les
établissements humains (Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a pris note à sa 5e séance (16 février 1996) d'une proposition préconisant de mettre à la disposition de la Conférence des matériaux documentaires informatisés en français.

Décision 3/8. Projet d'acte final de la Conférence des
Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à ses 5e et 6e séances (16 février 1996) de soumettre à la Conférence les textes, tels que révisés oralement³, devant constituer le projet d'acte final de la Conférence - le Programme pour l'habitat.

Décision 3/9. Question de l'accréditation des organisations non
gouvernementales auprès de la Conférence des
Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II)

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) a décidé à sa 6e séance (16 février 1996) de recommander à l'Assemblée générale qu'elle autorise le Conseil économique et social à se prononcer, lors de la reprise de sa session d'organisation de 1996, sur l'accréditation auprès de la Conférence des organisations non gouvernementales qui n'ont pas été recommandées par le secrétariat de cette dernière (voir A/CONF.165/PC.3/2/Add.4 et Corr.1).

³ Voir A/CONF.165/PC.3/L.3 et additifs.

Annexe II

DOCUMENTATION DE LA TROISIÈME SESSION DU COMITÉ

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Cote</u>	<u>Teneur</u>
1	A/CONF.165/PC.3/1	Ordre du jour provisoire de la troisième session de fond du Comité préparatoire
1	A/CONF.165/PC.3/1/ Add.1	Annotations à l'ordre du jour provisoire de la troisième session, établies par le Secrétariat
2	A/CONF.165/PC.3/2	Note du Secrétariat recommandant l'accréditation d'organisations non gouvernementales et de collectivités locales en vue de leur participation à la Conférence conformément aux dispositions pertinentes de la décision II/4 du Comité préparatoire
2	A/CONF.165/PC.3/2/ Add.1	Liste supplémentaire d'organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée
2	A/CONF.165/PC.3/2/ Add.2	Liste d'associations internationales de collectivités locales dont l'accréditation est recommandée
2	A/CONF.165/PC.3/2/ Add.3 et Corr.1 et 2	Liste supplémentaire d'organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée
2	A/CONF.165/PC.3/2/ Add.4 et Corr.1	Liste supplémentaire d'organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée
3	A/CONF.165/PC.3/3	Rapport de situation du Secrétaire général de la Conférence sur les activités de son secrétariat
3	A/CONF.165/PC.3/3/ Add.1	Analyse condensée établie par le Secrétariat et intitulée "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence"
4	A/CONF.165/PC.3/4	Projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan mondial d'action : le Programme pour l'habitat (rapport du Secrétaire général de la Conférence)
4	A/CONF.165/PC.3/4/ Add.1	Rapport du groupe de rédaction informel du Comité préparatoire sur ses travaux concernant le projet de déclaration de principes et d'engagements et de plan mondial d'action
4	A/CONF.165/PC.3/4/ Add.2 et Corr.1	Rapport du Secrétaire général sur la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du "Programme pour l'habitat"
4	A/CONF.165/PC.3/4/ Add.3	Note du Secrétariat sur les questions soulevées par la Commission des établissements humains à sa quinzième session (Nairobi, 24 avril-1er mai 1995)
4	A/CONF.165/PC.3/4/ Add.4	Note du Secrétariat sur les nouveaux objectifs, le rôle et la place du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) dans le système des Nations Unies
5	A/CONF.165/PC.3/5	Ordre du jour provisoire de la Conférence

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Cote</u>	<u>Teneur</u>
4	A/CONF.165/PC.3/6	Lettre datée du 31 janvier 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies
4	A/CONF.165/PC.3/CRP.1	Note du Secrétariat portant à l'attention du Comité préparatoire les questions découlant des résolutions des principaux organes délibérants des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux
3	A/CONF.165/PC.3/CRP.2	Résumé d'une série d'études établi par le Secrétariat et intitulé "L'avenir des établissements humains : une politique éclairée fera la différence"
4	A/CONF.165/PC.3/CRP.3	Analyse du Secrétariat sur la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat
1	A/CONF.165/PC.3/INF.1	État d'avancement de la documentation de la troisième session du Comité préparatoire
1	A/CONF.165/PC.3/INF.2 et Rev.1	Documentation de la troisième session du Comité préparatoire
3	A/CONF.165/PC.3/INF.3	Rapport des réunions ministérielles régionales préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
3	A/CONF.165/PC.3/INF.4	Rapport de la Conférence internationale de Dubaï sur les meilleurs moyens d'améliorer le cadre de vie
5	A/CONF.165/PC.3/INF.5	Calendrier des manifestations sur le thème "The Learning Year" ("Une année d'enseignements")
4	A/CONF.165/PC.3/INF.6	Observations des organismes des Nations Unies sur le projet de Programme pour l'habitat
4	A/CONF.165/PC.3/INF.7	Table des matières et index du projet de Programme pour l'habitat
1	A/CONF.165/PC.3/INF.8	Liste des participants à la troisième session du Comité préparatoire
1	A/CONF.165/PC.3/L.1	Projet d'organisation des travaux de la troisième session du Comité préparatoire
7	A/CONF.165/PC.3/L.2	Rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa troisième session (questions d'organisation)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3 et Corr.1	Projet d'acte final de la Conférence : préambule (par. 1 à 12)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.1	Projet d'acte final de la Conférence : buts et principes (par. 13 à 22)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.2	Projet d'acte final de la Conférence (par. 23 à 35)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.3	Projet d'acte final de la Conférence : Introduction (par. 36 à 42)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.4	Projet d'acte final de la Conférence : Un logement convenable pour tous (par. 43 à 65)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.5	Projet d'acte final de la Conférence : Un logement convenable pour tous (par. 66 à 75)

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Cote</u>	<u>Teneur</u>
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.6	Projet d'acte final de la Conférence : Le développement d'établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé (par. 76 à 99)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.7	Projet d'acte final de la Conférence : Le développement d'établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé (par. 100 à 128)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.8*	Projet d'acte final de la Conférence : Développement des moyens et des institutions (par. 129 à 142)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/Add.9*	Projet d'acte final de la Conférence : Coopération et coordination internationales (par. 143 à 157)
4	A/CONF.165/PC.3/L.3/ Add.10*	Projet d'acte final de la Conférence : Mise en oeuvre et suivi du plan d'action mondial (par. 158 à 162)
3	A/CONF.165/PC.3/L.4	Rapport du Groupe de travail I sur l'état d'avancement des travaux préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

* Établi d'après les documents présentés au Comité préparatoire mais publiés après la clôture de la session.

Annexe IIIALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Nous voici donc parvenus à la dernière phase préparatoire d'Habitat II. Je tiens à saisir cette occasion de féliciter chacun d'entre vous et de vous souhaiter une session productive.

Habitat II achève le cycle de conférences mondiales en cours. Elle sera la dernière grande conférence mondiale des Nations Unies au XXe siècle.

Il y a deux ans seulement, les préparatifs en semblaient laborieux. Le public n'était pas très réceptif. Il y avait une certaine réticence à débattre de nouveaux engagements. On parlait beaucoup d'un nouveau malaise mondial appelé "lassitude des conférences".

Aujourd'hui, des engagements fermes ont déjà été pris, non seulement par les gouvernements, mais aussi par toute une gamme de nouveaux partenaires : autorités locales, sociétés privées, organisations non gouvernementales, groupes de femmes et de jeunes, organismes religieux, établissements universitaires et organes de presse.

Et, pour ce qui est de la "lassitude" plus de 150 pays démontrent activement qu'ils ne connaissent pas le sens de ce mot. Ils se sont vigoureusement engagés dans les préparatifs d'Habitat II. Ils ont la clairvoyance et la volonté politiques nécessaires pour façonner un nouveau monde urbain.

Vous avez parcouru un long chemin depuis que je me suis adressé à vous lors de la première session de votre comité à Genève. Les résultats que vous avez obtenus augurent bien du succès de la Conférence. Vous avez ouvert des voies nouvelles en adoptant des règles radicalement différentes. Votre initiative pourrait inciter la communauté internationale à travailler autrement.

En vertu de l'article 61 du règlement intérieur de la Conférence, tous les partenaires travaillant dans ce domaine, en particulier les autorités locales, pourront présenter leurs vues à Habitat II. Cette mesure novatrice, qui a été entérinée par l'Assemblée générale, permet aux États Membres d'accroître le nombre normal de leurs participants aux réunions des Nations Unies et d'y inclure des représentants de leurs villes, grandes et petites. Compte tenu de votre ordre du jour, elle est opportune et nécessaire.

Les représentants des administrations locales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé font preuve d'un intérêt extraordinaire pour Habitat II. En témoigne le grand nombre de réunions parallèles que les uns et les autres organisent à Istanbul.

La vision inhérente à cette initiative commune se manifeste aussi par les efforts qui se sont investis à l'échelle internationale dans l'élaboration d'un programme dit "des meilleures pratiques urbaines". Ce programme, qui continue

encore maintenant de recueillir des données partout dans le monde, expose des idées nouvelles et propose des solutions pratiques propres à améliorer les conditions de vie et de logement critiques dont se préoccupe Habitat II.

La "banque d'idées" informatisée que l'on met actuellement en place permet d'augurer qu'Habitat sera une conférence axée non pas sur les problèmes mais sur les solutions; qu'elle sera créatrice et pragmatique; et qu'elle motivera suffisamment tous les pays pour que les établissements humains viables soient la règle et non pas l'exception au cours du siècle à venir.

Actuellement, bon nombre de pays établissent des plans d'action nationaux pour résoudre les problèmes urbains auxquels ils sont confrontés, chacun d'eux adoptant pour ce faire sa propre démarche. Mais les gouvernements qui ont examiné avec soin les besoins de leurs villes sont trop peu nombreux et ceux qui ont eu l'occasion de concevoir des stratégies de longue haleine pour répondre à ces besoins sont encore plus rares.

Tout cela est en train de changer, et c'est à vous que nous le devons.

Ces engagements montrent à quel point l'intérêt que la communauté internationale porte au Sommet ville et cité d'Istanbul est sérieux. Ils nous donnent les moyens de forger les instruments dont nous avons besoin pour promouvoir des formes plus durables de développement au cours du siècle prochain.

Car vous avez véritablement contribué à la création des mécanismes institutionnels voulus de dialogue et d'analyse des politiques. Vous avez constitué une base de connaissances destinées à la fois à concevoir des solutions aux problèmes et à en suivre l'application.

Il y a encore un pas crucial à faire dans ces préparatifs – un pas que vous seuls pouvez faire. Il consiste à parvenir à un consensus sur le Programme pour l'Habitat, le plan d'action mondial. Ce sera votre legs aux générations futures, un legs de développement humain, social, économique et écologique durable dont les bienfaits se feront sentir dans les cités, villes et villages de notre planète au cours du prochain millénaire.

À sa première session, votre Comité a établi une liste de thèmes de discussion sur les difficultés auxquelles nous avons à faire face aujourd'hui, dans nos sociétés. La deuxième session a vu naître une conférence de partenaires et un processus participatif plus ouvert. La présente session, la troisième, montrera l'importance d'une action concertée et d'une planification élargie, à tous les niveaux et entre tous les partenaires.

Nous devons emporter avec nous à Istanbul un document qui stimule les énergies et les imaginations. Un document vivant, si vous voulez, qui non seulement montre la voie à suivre mais aussi propose des objectifs réalistes et accessibles auxquels tous les pays peuvent souscrire et que toutes les villes, grandes et petites, peuvent atteindre.

Mais nous ne saurions en rester là. J'attends du Sommet Habitat qu'il nous permette d'aller plus loin dans la réalisation du programme d'action humaine à l'échelon mondial. Cet agenda a été conçu dans la continuité historique des conférences mondiales que l'Organisation s'enorgueillit d'avoir convoquées. Sa mise en oeuvre devrait être suivie par l'Organisation elle-même et l'ensemble du système des Nations Unies, dans le souci de cette continuité. Coordination et intégration sont nécessaires pour maximiser la cohérence et l'impact des politiques. Elles sont aussi impératives en cette époque de restrictions grandissantes des ressources et face à la crise financière de l'Organisation, qui va en s'intensifiant.

Ainsi donc, montrons-nous créatifs, imaginatifs et pratiques. Vous qui êtes présents ici aujourd'hui pouvez laisser aux générations futures un héritage précieux. Dans cet esprit, je vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations et vous remercie de votre dévouement dans la réalisation de cette noble tâche.
